

Collège de FROUZINS - Etude sectorisation
Compte-rendu - Concertation citoyenne du **26/06/2018**

Présents (élus Cd31 - administration) :

- Elus CD31 : M. LERY - Conseiller départemental du canton de PORTET/GARONNE
- CD 31:
 - Mme DE MALVINSKY - Adjointe au Directeur Général Délégué aux services opérationnels
 - Direction de l'Education : Mme KRONENBERGER (Directrice), M. HAITCE (chef du service Prospective et Sectorisation), M. GAY (technicien service Prospective et Sectorisation)
- Collèges : Mme BOURGEOT (Principale du collège de FROUZINS), Mme SASTRE (Principale du collège de LHERM), M. CHARRIER (adjoint-gestionnaire du collège de FROUZINS)

Nombre de participants:

120 personnes environ, parents d'élèves des écoles de SEYSSES (en majorité) et de FROUZINS
Conseillers municipaux de la Commune de SEYSSES

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
-------	-------------	------------------------	-------------	---------

Préambule (présentation du document projeté - voir pièce jointe)

	Mme DE MALVINSKY	<p>Un élément nouveau, confirmé par le vote de l'assemblée départementale le 26 juin, modifie le contexte exposé lors de la précédente rencontre de concertation du 14 février 2018 : la construction d'un collège à SEYSSES est planifiée pour la rentrée 2022. En attendant cette ouverture tous les élèves du collège de FROUZINS doivent être scolarisés dans de bonnes conditions.</p> <p>Solutions envisagées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la rentrée 2018, des bâtiments modulaires (salles banalisées et toilettes) sont rajoutés. - pour la rentrée 2019, les effectifs devant encore augmenter, un travail sur la sectorisation des collèges est à engager pour réduire le secteur de recrutement du collège de FROUZINS. <p>L'objectif à atteindre est une réduction d'environ 50 élèves par niveau.</p> <p>Cette sectorisation modifiée sera réexaminée lors de l'ouverture du nouveau collège de Seysses en 2022.</p>		
--	------------------	--	--	--

Examen des différents scénarios de sectorisation

Scénario n°1: affectation des élèves de SEYSSES (en partie ou en totalité) au collège de VILLENEUVE-TOLOSANE

	Parent d'élève	Le collège de VILLENEUVE TOLOSANE est plein et ne permettra pas l'accueil des enfants de SEYSSES	Mme DE MALVINSKY	Ce scénario prévoit de délester le collège de VILLENEUVE. Les enfants de ROQUES actuellement scolarisés au collège de VILLENEUVE, seraient affectés en partie ou en totalité à PORTET/GARONNE où de la place est disponible.
	Parent d'élève	Les parents d'élèves de la commune de ROQUES seront-ils associés à cette réflexion?	Mme DE MALVINSKY	Une réunion de concertation est prévue avec les parents de cette commune à la rentrée scolaire au collège de VILLENEUVE TOLOSANE.

Scénario n°2: affectation des élèves de l'école Flora Tristan de SEYSSES au collège du LHERM

	Parent d'élève	Où serait inscrite l'autre moitié des élèves de SEYSSES ?	Mme DE MALVINSKY	Les autres élèves scolarisés à l'école Paul Langevin resteraient à FROUZINS.
	Parent d'élève	Le collège de LHERM peut-il encore accueillir 150 élèves?	Mme SASTRE	Les effectifs actuels et la capacité le permettent.
	Parent d'élève	Il y a-t-il des activités périscolaires prévues le soir au collège de LHERM ?	Mme SASTRE	Ces activités ne sont pas organisées le soir mais le mercredi après-midi.

Scénario n°3: une partie de la commune de SEYSSES vers le collège L. Paulin de MURET, avec rééquilibrage social et des effectifs des 2 collèges de MURET

	Parent d'élève	Les temps de transport présentés sont sous-estimés entre SEYSSES et MURET (conditions de circulation difficiles le matin).		
	Parent d'élève	Vous prévoyez de mettre des enfants au collège L. Paulin. Pourtant ce dernier est plein.	Mme DE MALVINSKY	Cette année des enfants ont en effet été réorientés vers d'autres établissements car ce collège est actuellement en travaux. Les cours sont assurés dans des bâtiments modulaires. Mais au terme des travaux en 2019, dans des locaux neufs, et en retravaillant la sectorisation avec le collège Bétance, cette option est viable.

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
Autres sujets abordés				
Sectorisation	Parent d'élève	Pourquoi ne pas intégrer dans l'étude le collège de SAINT-LYS? Le quartier des Argoulets est proche de cette commune.	Mme DE MALVINSKY	SAINT-LYS est un collège dont les effectifs sont déjà importants. Il ne permettra pas l'accueil de 150 élèves supplémentaires en 2021.
Sectorisation	Parent d'élève	Le collège de FONSORBES n'a que 600 élèves. Pourquoi ne pas l'intégrer dans cette réflexion?	Mme DE MALVINSKY	FONSORBES, dont les effectifs sont en train d'augmenter, a une capacité plus réduite (collège de type 600) que FROUZINS ou MURET.
Sectorisation	Parent d'élève	Le changement de collège a-t-il une incidence sur les affectations ensuite pour le lycée?	Mme DE MALVINSKY	L'affectation en lycée comme en collège est réalisée par rapport au lieu d'habitation de l'élève. Le changement de sectorisation d'un collège n'a pas d'incidence sur celle du lycée.
Sectorisation	Parent d'élève	Ne pourrait-on pas laisser le choix à chaque famille sur les scénarios 1 et 2 (affectation au LHERM ou à VILLENEUVE)?	Mme BOURGEOT	Attention, si la totalité de la commune de SEYSSES (nombre très important d'enfants) est affectée sur d'autres établissements cela entraînera une réduction des moyens alloués par l'Education Nationale au collège P. Picasso.
			Mme DE MALVINSKY	Faire cohabiter les deux solutions paraît difficile à organiser en particulier au niveau des transports. Mais cela peut toutefois être étudié.
Sectorisation	Présidente association parents d'élèves de FROUZINS	Les enfants habitant FROUZINS resteront-ils au collège P. Picasso?	Mme DE MALVINSKY	Les élèves domiciliés à FROUZINS ne sont pas concernés par les scénarios présentés.
Sectorisation	Parent d'élève	Un élève de 6ème habitant SEYSSES, entrant au collège Pablo Picasso en 2021, ira-t-il ensuite au nouveau collège de SEYSSES en 2022?	Mme DE MALVINSKY	L'ouverture du collège de SEYSSES se réalisera en 2022 sur 3 niveaux (6E, 5E, 4E). Il ira donc dans ce nouvel établissement. L'élève de 6E effectuant sa rentrée au collège en 2019 terminera sa 3E en 2022 dans le même établissement.
Sectorisation école/collège	Parents d'élèves de SEYSSES	Même si la sectorisation pour les écoles primaires n'est pas totalement respectée, il est important que des enfants d'une même école puissent rester ensemble ensuite au collège.	Adjointe au maire de SEYSSES	En primaire une zone tampon créée par la Mairie permet une répartition des élèves entre les deux écoles de SEYSSES.
			Mme DE MALVINSKY	C'est l'adresse de l'élève qui détermine le collège d'affectation. Un travail sera entrepris avec la Mairie pour créer deux secteurs en essayant d'englober le maximum d'élèves provenant d'une même école. Il existe des possibilités de dérogations qui sont gérées par l'Inspection académique. Attention, dans le cas de dérogation, le transport scolaire n'est pas gratuit ni garanti.
Transports	Parent d'élève	Si des modifications sont apportées sur la sectorisation, est-ce que les services de transports scolaires seront adaptés?	Mme DE MALVINSKY	Les transports scolaires relèvent de la compétence du Conseil départemental. Les circuits de ramassage scolaires seront adaptés à la nouvelle sectorisation
Transports	Parent d'élève	Les transports scolaires ne sont actuellement pas en adéquation avec les besoins des familles. Les enfants sont parfois obligés de faire plusieurs centaines de mètres sans trottoirs pour rejoindre l'arrêt.	Mme DE MALVINSKY	La desserte des transports scolaires en Haute-Garonne est très fine avec la réalisation de très nombreux arrêts par commune. Dans beaucoup de départements, où il n'y pas la gratuité des transports, un seul arrêt est prévu dans les petites communes, et dans les autres, les autocars ne desservent que les grands axes. Un lien sera toutefois fait avec la Direction des transports du Conseil départemental pour que soit examinée cette observation.
Transports	Parent d'élève	Outre les transports scolaires, il faudrait également réétudier le réseau urbain dont la desserte n'est pas cohérente.		
Travaux nouveau collège	Parent d'élève	La livraison du collège de SEYSSES est annoncée en 2022. Cette ouverture est retardée d'un an?	Mme DE MALVINSKY	La décision de construction de cet établissement a été prise le 26 juin 2018 par l'assemblée départementale. Entre la prise de décision et l'ouverture d'un collège, 4 ans sont nécessaires pour : - la consultation permettant de désigner le maître d'œuvre, - la réalisation des études, - les appels d'offres pour le choix des entreprises - les travaux. Il n'est pas possible de réduire ce délai.
Pose bâtiments modulaires	Parent d'élève	Des bâtiments modulaires vont être rajoutés l'année prochaine au collège de Frouzins pour les cours mais il faudrait aussi des locaux pour abriter les enfants pour les activités extra scolaires.	Mme BOURGEOT	Les salles proposées dans ces nouveaux bâtiments seront utilisées pour ce type d'activités. Le collège a également un projet avec le CD31 de réhabilitation de salles de classes. Les bâtiments modulaires permettront de libérer les classes pour la réalisation de ces travaux.

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
Toilettes	Parent d'élève	Le nombre de toilettes est insuffisant au collège de Frouzins.	Mme BOURGEOT	Des toilettes seront rajoutées dans les bâtiments modulaires. Ces toilettes seront réservées aux filles. Les deux blocs existants se trouvant près de la demi-pension seront pour les garçons.
Dérogations	Parent d'élève	Si vous accordez des dérogations pour les fratries les objectifs de diminution des effectifs ne seront pas atteints.	Mme DE MALVINSKY	Les dérogations sont étudiées par les services de l'Education Nationale et sont accordées dans la limite des places disponibles. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, l'inspection académique émet des refus. Les dérogations relèvent d'un cadrage national donnant l'ordre de priorité suivant : élèves handicapés, élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé, élèves boursiers. Les fratries sont classées en quatrième position.

Conclusions et perspectives de travail :

- l'ensemble des parents présents souhaitent que l'option n°3 (L. Paulin à MURET) ne soit pas retenue
- pas de préférence entre les solutions n°1 et 2
- il est important de respecter si possible, pour l'élaboration de la sectorisation des collèges, l'affectation actuelle des enfants en primaire
- un travail est à réaliser avec la Mairie de SEYSSES pour définir la limite de secteurs pour le collège afin qu'elle soit la plus proche de celle des écoles primaires
- l'amélioration des transports est à examiner
- étudier une option n°4 qui consisterait à mettre une école de SEYSSES au LHERM et la seconde à VILLENEUVE

Fin de la rencontre: 20h00